

COMMUNE D'ADE

Séance du 30 août 2023

Membres en exercice : 13	Date de la convocation : 25/08/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
Présents : 12	Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
Votants : 13	
Pour : 13	
Contre : 0	Représentés : Mathilde BOURDIEU par Jean-Marc BOYA. Excusés : .
Abstentions : 0	Absents : . Secrétaire de séance : Florence POIZAC.

Objet : SIMAJE : Convention cadre de mutualisation de services, pour la mission d'entretien des espaces verts des écoles - DE_023_2023

Monsieur le maire rappelle que le SIMAJE assure la compétence scolaire, péri et extrascolaire pour le compte de 23 communes.

Les écoles sont situées respectivement dans les communes d'Adé, Lézignan, Loubajac, Lourdes, Saint-Pé-de-Bigorre, Ossen et Poueyferré.

S'agissant de l'entretien des espaces verts des écoles, plusieurs fonctionnements sont en vigueur :

- convention de mutualisation de services entre la ville de Lourdes et le SIMAJE, avec l'intervention du service propreté urbaine pour le ramassage des feuilles et du service espaces verts pour la tonte, l'élagage et la taille des arbres,
- entretien par les services techniques du SIMAJE pour les écoles de St Pé de Bigorre et d'Ossen,
- entretien par les services techniques communaux pour les écoles d'Adé, Lézignan, Loubajac et Poueyferré.

Afin d'harmoniser le fonctionnement entre les communes, le bureau syndical du SIMAJE, réuni le 22 mars 2023, a acté le fait que le SIMAJE rembourse les frais liés à l'entretien des espaces verts des écoles aux communes d'Adé, Lézignan, Loubajac et Poueyferré.

Le conseil syndical en séance du 21 juin 2023 a approuvé la convention-cadre de mutualisation de services pour la mission d'entretien des espaces verts des écoles de leur ressort territorial.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

1) approuvent la convention-cadre de mutualisation de services entre le SIMAJE et les communes d'Adé, Lézignan, Loubajac et Poueyferré pour la mission d'entretien des espaces verts des écoles, jointe à la présente délibération,

2) prévoient qu'un état récapitulatif annuel sera joint à la convention-cadre afin de permettre le remboursement par le SIMAJE des dépenses liées à la mission mutualisée, à notre commune,

3) autorisent M. le maire ou son 1er adjoint à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,
Florence POIZAC

